

Culture

In vino veritas, in justicia le reste...

Éric MORAIN, avocat au barreau de Paris,
auteur de *Plaidoyer pour le vin naturel*, éditions Nouriturfu 2019



J'ignore si les magistrats ont le vin mauvais, le vin endormeur (toute ressemblance avec des instants d'audience, passés ou à venir, serait purement fortuite, évidemment) ou le vin joyeux mais dans mon souvenir d'avocat, lors des quelques pots de départ de magistrats auxquels j'ai pu assister, le vin était plutôt de qualité médiocre. Sans doute une simple question de budget à l'image de celui de nos Cours et Tribunaux...

Pour autant, la magistrature ne se désintéresse en rien de notre spécialité nationale. Il existe même des exemples de reconversion du palais vers le chai : comme cet ancien substitut du procureur de Chalon-sur-Saône devenu vigneron ; ou encore cet autre ancien substitut à Melun, devenu ensuite greffier de tribunal de commerce de la même ville (comme quoi...) et qui œuvre désormais aux côtés de son père à Cassagnes dans un très joli domaine des Côtes-du-Roussillon-villages. À noter

toutefois qu'aucune reconversion dans l'autre sens n'a été trouvée dans les annales...

Un examen rapide et aléatoire des listes de magistrats depuis ces dernières décennies nous apprend que plusieurs portaient le gouleyant patronyme de « Vigneron ». Le plus célèbre sans doute fut Pierre Vigneron, d'abord avocat au barreau de Paris en 1920, il entra peu après dans la magistrature et fut notamment procureur de la République à Toul, à Saint-Omer, à Lille, au Havre, à Amiens (voyage, voyage...) puis procureur général à Chambéry et à Limoges et enfin conseiller à la Cour de cassation.

Nos amis suisses ont leur cuvée *Le Magistrat*, un grand cru de l'AOC Lavaux dans le Canton de Vaud, région bien connue de certaines commissions rogatoires internationales... C'est un chasselas, cépage emblématique suisse que nous préférons goûter chez nous en raisin de table (il bénéficie d'une AOC, le Chasselas de Moissac) plutôt que vinifié, sauf en Alsace et du côté de Pouilly-sur-Loire.

Revenons en France où *La Justice* est mon préféré parmi tous. Entendons-nous bien, c'est le nom de la sublime cuvée du formidable vigneron ligérien Jérôme Bretau-deau, cuvée nature issue d'un assemblage de Chardonnay et de Savagnin (un cépage jurassien aussi loin de ses bases qu'un exilé fiscal), hors-norme dans le vignoble Nantais : normal pour une vertu tout aussi inaccessible.

Une pensée émue en passant pour le grand Marcel Juge, Seigneur et vigneron de l'appellation Cornas, un vin qui n'a jamais

été fait pour être bu jeune. On dirait un magistrat honoraire...

Le Château La Greffière sublime le Mâconnais depuis des siècles et on ne saurait jamais se passer d'elle, enfin de lui, enfin, bref, vive les greffiers !

Pour respecter le contradictoire en ces temps judiciaires agités, signalons *La Cuvée du Bâtonnier*, un vin IGP cultivé en bio par le Domaine de la Valdition, parfait pour vos vacances judiciaires d'été en compagnie de modération évidemment (sauf si vous les passez avec un avocat).

Est-ce ma faute si *le Château du Procureur* n'est qu'un très modeste Côtes Premières de Bordeaux vendu à peine 6 € la bouteille ? On comprend ainsi mieux pourquoi, pour se grandir il a besoin d'un parquet rehaussé par l'erreur maladroite d'un menuisier peu inspiré (et sûrement menacé du bagne...)

Enfin, à quelques encablures de la majestueuse Garonne, dans cette belle région des Graves, se dresse, sur ses pieds de Merlot et de Cabernet, *le Château L'Avocat*. Situé à Cérons, et cultivé en bio, il est voisin du Château du Seuil : celui que l'avocat franchit en montant les marches de nos anciens palais (le nouveau à Paris n'en a pas, il est ainsi plus pratique paraît-il, enfin jusqu'aux portes badgées toutefois). Que le Château L'Avocat ait la parole en dernier n'est évidemment que justice.

PS. Après des recherches poussées, aucune cuvée ne s'appelle Domaine de l'Erreur Judiciaire, une preuve supplémentaire, selon certains magistrats interrogés, qu'elle n'existe pas...



« Gens de Justice » - Sculptures

La bibliothèque Robert Badinter du Tribunal Judiciaire de Paris a eu le plaisir d'accueillir, en décembre dernier, les sculptures de Dominique BIBAL, magistrat honoraire.

C'est assez naturellement que ces sculptures d'argile ont trouvé leur place à la bibliothèque Robert Badinter. En effet, pour cette série « Gens de Justice », toute la famille judiciaire était représentée : avocat, greffier, juge, président d'assises, avocat général. Bien entendu, ces personnages se déclinent également au féminin. Chaque sculpture, façonnée par les mains de l'artiste, semble vivante et en mouvement. Les expressions de ces « Gens de Justice » ont habité la bibliothèque pendant quelques semaines.

Les patines subtiles, parfois aux reflets métalliques, dans lesquelles le soleil du 30^{ème} étage du tribunal se reflétait, sont d'une composition secrète ! Chaque sculpture est unique et vivante.

Carole WATOREK
Responsable de la bibliothèque



Un mot de l'artiste sur son travail, Dominique BIBAL, voilà ce qu'elle dit d'elle :

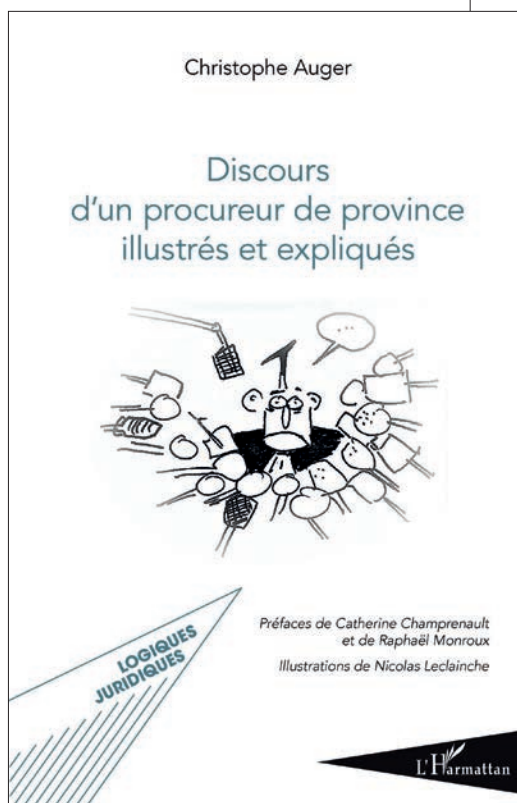
« Des mondes imaginaires se sont imposés à moi : il y a celui de la Baie de Somme devant laquelle j'habite qui reste le monde des marins, des baigneuses, de la plage.

Et il y a en permanence le monde vécu de la justice à laquelle je reste profondément attachée. Les silhouettes d'hommes et de femmes que je présente incarnent par leur gestuelle des notions qui fondent la justice et les notions humaines : la bienveillance, l'écoute, l'attention, la réflexion... Les personnages ont tous un socle solide car c'est le fondement de la justice qui est en jeu : il se doit d'être stable pour assurer une vertu essentielle, l'indépendance de la Justice. »

Dominique BIBAL
LE CROTOY, 1^{er} décembre 2020

Un peu de lecture

Discours d'un procureur de province illustrés et expliqués



Ce livre « témoignage » est la retranscription fidèle des discours que Christophe Auger a prononcés comme chef de juridiction à l'occasion des audiences de rentrée solennelle du tribunal de grande instance de Libourne de 2014 à 2019, devenu tribunal judiciaire depuis le 1^{er} janvier 2020.

Critiquée pour sa lenteur et la complexité de ses dispositifs répressifs, la justice pénale, dans son fonctionnement au quotidien, est ici expliquée avec humour et conviction par un « accusateur public » engagé et favorable à une évolution du statut du parquet dans le sens d'une plus grande indépendance du ministère public vis-à-vis du pouvoir exécutif.

À jour de la loi du 23 mars 2019 de programmation 2018-2022 et de réforme pour la justice, cet ouvrage est aussi l'occasion pour un magistrat de terrain d'attirer l'attention des pouvoirs publics sur la crise des moyens que connaît depuis des années l'institution judiciaire, comme l'hôpital ou l'école, alors même que les citoyens expriment une forte demande de justice et qu'elle constitue, dans un État de droit, l'un des fondements de la paix sociale.

Christophe Auger est entré à l'École nationale de la magistrature en 1989. Après avoir occupé plusieurs postes au parquet à Lille, Pointe-à-Pitre et Marseille, il est nommé en 2009 procureur de la République à Basse-Terre en Guadeloupe et en 2013 procureur de la République à Libourne en Gironde. Avocat général près la cour d'appel de Paris depuis 2019, il est invité à participer à des colloques et intervient régulièrement à l'ENM sur des thématiques en rapport avec le statut et la place du ministère public dans l'organisation judiciaire et la procédure pénale.

Nicolas Leclainche, magistrat qui exerce aujourd'hui les fonctions de vice-procureur au tribunal judiciaire de Niort, a été juge d'instruction à Pointe-à-Pitre en Guadeloupe et juge des enfants à La Rochelle. Il a contribué en 2019 avec d'autres magistrats, auteurs de dessins satiriques sur la justice en France, à l'exposition 60 ans de caricatures judiciaires organisée par l'École nationale de la magistrature.

ISBN : 978-2-343-21653-9
23,50 €

